



REGLEMENT INTERIEUR

ANNEXE 1 **Tarifs**

Tarifs des adhésions et licences 2012

LICENCE *	Annuelle		Temporaire	
	Jeune - de 18 ans	Adulte		
Tarifs	24,25 €	48,50 €	9,50 €	38 €
Validité	Année civile		1 jour	4 jours
ADHÉSION	Etudiant, lycéen et ANPE	Salarié, indépendant		
Actif	28 €	56 €		
Supporter	28 €			

* Les clubs sont seulement habilités à délivrer des licences à leurs membres.

Donc, l'adhésion à l'APCC est obligatoire pour obtenir une licence.

Entraînements Ecole de sport - Automne - Hiver – Printemps – Eté

Tarifs pour les adhérents « actifs »	Week-end ou congés ** (samedi ou dimanche) J80	En semaine, hors congés ** (mercredi, jeudi, et vendredi) J80
Étudiant, lycéen et ANPE	30 €	21 €
Salarié et indépendant	40 €	23 €

** Tarif par jour par personne.

Navigation spécifique été

Régate du soir de mi-juin à début septembre 19h / 21h	10 € (hors licence et adhésion)
---	---------------------------------------

Tarifs des navigations Compétitions en J80 :

Mise à disposition pour les compétitions (tarifs par jour de régates effectif, les convoyages sont au tarif Ecole de Sport)

Non salariés : 50 € par jour de régates effectif, par personne.
Salariés : 60 € par jour de régates effectif, par personne.
Bateau sponsorisé : 450 € par jour de régates effectif, pour le bateau.

Conditions particulières concernant le Trophée des Lycées :

1100€ par bateau, les équipages pourront être accompagnés par un entraîneur de l'APCC selon le nombre de bateaux engagés.

APCC VOILE SPORTIVE

Affiliée à la Fédération Française de Voile et partenaire du Plan nautique de Nantes
Siège social : 1 rue de la Noë BP 92101 44321 NANTES cedex 3 Tél : 02 40 37 25 48 Fax : 02 40 74 74 06
Yacht Club : Port de Plaisance cidex 1 44380 PORNICHET Tél : 02 40 15 48 32 Fax : 02 49 70 00 61
E mail : contact@apcc-voilesportive.com – Site : www.apccvoilesportive.com



REGLEMENT INTERIEUR

ANNEXE 2

Procédure d'inscription et réservation de navigation

Inscription

« Actif » ou « Supporter » ?

Si vous souhaitez prendre votre licence à l'APCC, vous devez automatiquement souscrire une adhésion au club. Cette adhésion pourra être :

- Une **adhésion "Supporter"** ; dans ce cas, vous n'envisagez pas de naviguer sur les bateaux du club.
- Une **adhésion "Actif"** est exigée pour toute navigation sur les bateaux du club et, en particulier, si vous souhaitez **participer aux entraînements de l'école de Sport**.

Pièces justificatives

Pièces justificatives à joindre à votre bulletin d'adhésion selon votre statut :

- vous êtes étudiant ou lycéen :

- Une photocopie de votre carte d'étudiant
- Une photocopie de votre certificat de scolarité

OU

- vous êtes sans revenu :

- Une photocopie de votre attestation Assédic ou d'un document ANPE qui certifie que vous êtes à la recherche d'un emploi.

Les adhérents peuvent renouveler leur adhésion et pré-réserver leur future licence dès novembre.

Il leur suffit de renvoyer le bulletin d'adhésion (avec les pièces justificatives et le règlement) afin que nous puissions anticiper les saisies. La réception de la licence par la FFVoile se fera en début d'année suivante.

Réservation

Les réservations des navigations sont uniquement ouvertes aux membres « Actifs », licenciés annuels à la FFVoile (hors activité d'été) et à jour de leurs règlements.

Les entraînements sont à réserver par téléphone ou par Internet, pour les 3 mois en cours (ex : 1^{er} janvier ouvre février et mars, 1^{er} février ouvre mars et avril, etc...).

Pour réserver des navigations, **il est obligatoire de régler, au moment de l'adhésion, au minimum quatre navigations** (journées et/ou demi-journées selon vos souhaits). Vous créditez ou re-créditez ainsi votre « compte navigations personnel ».

Aucune réservation ne sera possible sans crédit sur votre compte, de manière à ne pas léser les adhérents à jour. Si vous disposez d'un crédit de navigation sur votre compte, les réservations seront possibles en fonction des dates disponibles jusqu'à épuisement de votre crédit. À tout moment, vous pouvez re-créditer votre compte.

APCC VOILE SPORTIVE

Affiliée à la Fédération Française de Voile et partenaire du Plan nautique de Nantes
Siège social : 1 rue de la Noë BP 92101 44321 NANTES cedex 3 Tél : 02 40 37 25 48 Fax : 02 40 74 74 06
Yacht Club : Port de Plaisance cidex 1 44380 PORNICHET Tél : 02 40 15 48 32 Fax : 02 49 70 00 61
E mail : contact@apcc-voilesportive.com – Site : www.apccvoilesportive.com



REGLEMENT INTERIEUR

Une navigation = Un chèque par personne correspondant au montant d'une navigation, à l'ordre de l'APCC Voile Sportive et à expédier au siège du club.

Informations générales :

- Les plages d'entraînements sont définies chaque saison dans le planning d'activité proposé par le club.
- Les réservations sont saisies dans l'ordre d'arrivée des demandes, pour les adhérents à jour de tous leurs règlements (factures acquittées).
- Les entraînements ont lieu si un nombre minimum de trois adhérents sont inscrits à la session et si les conditions météorologiques le permettent (cf. règlement intérieur).
- Les réservations se feront **par mail** (resa@apcc-voilesportive.com). Pour les pré-réservations, vous recevrez un accusé de réception par mail, vous précisant quelles sont les dates navigables suivant vos souhaits.
- Les règlements seront **encaissés après chaque navigation**.

- Si l'entraînement souhaité est complet, les entraîneurs vous proposeront de vous inscrire sur une liste d'attente « équipages » ou « individuels ».
- Lors d'une demande de réservation pour un équipage, il est impératif de donner le nom de tous les équipiers.
- A tout moment **vous pouvez récupérer vos crédits** et ceux qui n'ont pas été utilisés peuvent être restitués sur demande ou détruit à la fin de l'année.

Annulations :

En cas d'annulation de la part de l'APCC :

- Vous devez vérifier si la navigation a lieu ou non en téléphonant au 02 40 15 48 32 le matin (à partir de 12h00) pour les entraînements du mercredi, jeudi, et vendredi après-midi et la veille au soir (message sur répondeur à partir 19h00, si annulation) pour les entraînements du samedi et du dimanche.
- Votre crédit est conservé pour une autre date.

En cas d'annulation de la part d'un adhérent individuel ou d'un équipage :

- **Plus de 15 jours** avant l'entraînement : crédit conservé et réutilisable pour une autre date disponible.
- **Moins de 15 jours** avant l'entraînement (sauf cas de force majeure justifié) : encaissement du règlement si vous n'êtes pas remplacé avant la navigation. Si la liste d'attente le permet, les adhérents ayant annulé le plus tôt seront remplacés en premier. Si vous êtes remplacé votre crédit est conservé pour une autre date disponible.
- **Cas particulier** : Les désistements pour les navigations des jeudis et vendredis devront s'effectuer le lundi de la même semaine, sinon la navigation sera due.

Fait à Nantes le 10 décembre 2011
Le Président de l'APCC Voile Sportive,

Jean-Pierre CORDONNIER

APCC VOILE SPORTIVE

Affiliée à la Fédération Française de Voile et partenaire du Plan nautique de Nantes
Siège social : 1 rue de la Noë BP 92101 44321 NANTES cedex 3 Tél : 02 40 37 25 48 Fax : 02 40 74 74 06
Yacht Club : Port de Plaisance cidex 1 44380 PORNICHET Tél : 02 40 15 48 32 Fax : 02 49 70 00 61
E mail : contact@apcc-voilesportive.com – Site : www.apccvoilesportive.com